##### AIDE A L’ITINERANCE DES CIRQUES DE CREATION

**2021**

**Finalités**

Le chapiteau et son itinérance sont des éléments constitutifs de l’identité du cirque, de son histoire, de sa pratique, de son esthétique et de son approche des publics sur les territoires.

**Cette itinérance implique des coûts spécifiques** (frais de transport et d’installation) qui viennent grever l’économie des cirques et leurs possibilités de diffusion.

L’aide à l’itinérance vise plusieurs objectifs :

**≥** soutenir les cirques ayant fait le choix de l’itinérance sous chapiteau dans une démarche artistique cohérente et de qualité ;

**≥** favoriser la diffusion de spectacles de cirque sous chapiteau en allégeant les coûts de cession des diffuseurs ou en compensant une partie des frais de transport et d’installation pour les cirques proposant leurs spectacles en auto-production ;

**≥** promouvoir la diffusion du cirque sur les territoires les plus divers dans un souci de sensibilisation et d’élargissement des publics, d’une part, et de qualité de spectacles proposés, d’autre part.

L'aide à l'itinérance a pour objet les coûts spécifiques de l’itinérance du chapiteau : coût de montage et démontage, frais d’approche (fioul, autoroute…), coût de maintien courant du matériel, salaires de la main d'œuvre nécessaire à l'itinérance du chapiteau. Les autres coûts relatifs à la tournée (cachets artistes, administratifs, communication) ne rentrent pas dans l'objet de cette aide.

Le chapiteau peut être la propriété du cirque postulant à l’aide à l’itinérance, ou bien mis à sa disposition par un autre établissement (pôle national cirque, établissement culturel divers) ou bien loué. L'essentiel est que le cirque postulant supporte les frais d'itinérance du chapiteau.

L’aide à itinérance est attribuée sur une saison d’itinérance, **calculée sur une durée de 12 mois maximum**, sur une seule année civile ou à cheval sur deux années civiles. La saison d'itinérance peut se dérouler de manière continue ou discontinue en plusieurs tournées (une tournée se situe entre le départ et le retour du convoi par rapport au site d’installation habituel du cirque). Elle doit concerner plusieurs villes ou étapes.

**Le début de l’année 2021 a été bouleversée par la crise du Covid-19 qui a eu un impact particulièrement important sur les possibilités de diffusion de spectacles de cirque. C’est pourquoi le dispositif d’aide à l’itinérance a été adapté pour l’année 2021 – comme cela avait déjà été le cas en 2020 - par le ministère de la culture, en prenant en compte les besoins exprimés par la profession.**

#### **Objet de l’aide adaptée pour l’année 2021**

Cette année, 3 types d’aide pourront être mobilisés :

1. **Aide à la diffusion itinérante**

La saison d’itinérance doit comporter au minimum **15 représentations (chiffre adapté à l’année 2021)** d’un ou plusieurs spectacles de cirque produits par le cirque faisant la demande, présentés sous son chapiteau. Les représentations peuvent s’effectuer par contrat de vente ou de coréalisation avec un organisateur ou en auto-production.

**Dans le cas où les compagnies n’auraient pas atteint les 15 dates nécessaires pour être éligibles à l’aide à l’itinérance de droit commun présentée ci-dessus, elles peuvent déposer un dossier pour l’un des deux autres dispositifs suivants :**

1. **Aide aux activités sous chapiteau**

**Il s’agit d’une aide au titre d’une activité alternative impliquant une exploitation sous chapiteau de 21 jours minimum.** Il peut s’agir par exemple de présentation de spectacle(s) au public d’une ou plusieurs compagnies, d’accueil en résidence d’une ou plusieurs compagnies, ou d’activités d’EAC d’une ou plusieurs compagnies. L’aide attribuée par le ministère de la culture prendra alors en charge une partie des frais afférents à l’exploitation du chapiteau (montage/démontage, droits de place, fluides et assurances).

1. **Aide à l’entretien des chapiteaux**

L’aide attribuée par le ministère prendra alors en charge une partie des coûts relatifs aux visites techniques, au contrôles et à la maintenance sur présentation des factures et dans la **limite d’un montant de 2000 euros maximum**.

## **Critères d’éligibilité**

Sont éligibles les compagnies ou entreprises de cirque qui diffusent régulièrement leurs spectacles sous chapiteau en itinérance.

Les cirques doivent :

**≥** être résidents en France,

**≥** justifier d’une expérience en gestion d’un chapiteau itinérant (en tant que propriétaire ou locataire du chapiteau) d’une jauge de 100 places minimum,

**≥** justifier d’au moins de deux années d’activité professionnelle.

Cette aide est cumulable avec d’autres éventuelles aides publiques du Ministère de la culture comme d'autres institutions. Les entreprises utilisatrices occasionnelles d’un chapiteau pour la diffusion de spectacles (de cirque ou d’autre nature) ne sont pas éligibles. Cette aide concerne uniquement le cirque de création et non pas d’autres formes de spectacle.

### **Critères d’évaluation**

Les demandes seront évaluées par la Direction générale de la création artistique (DGCA) et les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC), sur la base des critères ci-dessous :

**≥** la qualité des spectacles proposés en itinérance ou de l’activité alternative développée par la compagnie (21 jours d’exploitation minimum) ainsi que la qualité de l’implication du cirque sur les territoires investis ;

**≥** l’importance du choix du chapiteau dans la démarche globale de la compagnie ;

**≥** la nature des territoires et des publics touchés avec une attention particulière portée aux zones où l’offre culturelle est moindre : milieu rural, petites villes, etc.

**≥** l’existence de partenariats avec des lieux et/ou des villes s’engageant sur l’accueil des spectacles ;

**≥** la cohérence géographique des tournées dans le cas de l’aide à l’itinérance de « droit commun » ;

**≥** les modalités économiques :

. pour l’aide à l’itinérance « de droit commun » : vente de spectacles ou autoproduction,

. pour l’aide à l’activité alternative : modalités du partenariat avec les compagnies accueillies ;

**≥** les coûts liés à l’exploitation du chapiteau : taille du chapiteau, convoi, format des spectacles diffusés ou des équipes accueillies en résidence.

## **Dispositif d’instruction**

Pour présenter la demande

La compagnie ou entreprise de cirque présente à sa DRAC de référence (en fonction du siège sociale de la compagnie) une demande comportant **deux dossiers**.

1. **Un dossier spécifique au type d’aide demandée :**
2. **Pour une demande d’aide à la diffusion itinérante (au moins 15 dates) :**

**≥** Présentation générale de la compagnie : **fiche synthétique générale ci-joint** ;

**≥** Descriptif des tournées effectuées dans les deux dernières années précédant la demande, en précisant le nombre de spectacles effectués sous chapiteau et/ou en salle ;

**≥** Descriptif sommaire du convoi ;

**≥ Descriptif de la saison d’itinérance** objet de la demande de subvention, détaillant les points suivants (remplir **le formulaire-type a) ci-joint**) :

Joindre les copies des éventuels contrats de vente (ou de coréalisation) signés ou les copies des bordereaux de caisse (en cas d’autoproduction) si la saison d’itinérance est déjà entamée ou entièrement réalisée.

**≥ Tableau de la saison d’itinérance**

**≥ Budget de la saison d’itinérance** précisant (remplir le **budget-type a**) :

* les coûts spécifiques de transport : détailler la composition du coût/kilomètre (fioul, assurance, imputation des charges courantes de maintien…), hors amortissements ;
* les coûts d’installation : montage et démontage, gardiennage, droits de place, fluides, assurances…
1. **Pour une demande d’aide aux activités sous chapiteau (impliquant une exploitation de 21 jours minimum) :**

**≥** Présentation générale de la compagnie : **fiche synthétique générale ci-joint** ;

**≥** **Descriptif de l’activité développée** (diffusion de spectacle(s) au public d’une ou plusieurs compagnies, d’accueil en résidence d’une ou plusieurs compagnies, activités d’EAC d’une ou plusieurs compagnies) : nom des compagnies, calendrier, modalités des partenariats, et politiques tarifaires (prix des places proposées au public). Remplir **le formulaire-type b) ci-joint**.

**≥** **Budget de l’exploitation du chapiteau**(remplir le **budget-type b**) sur la période de 21 jours minimum en précisant les coûts de montage et de démontage, droits de place, fluides, assurances…

1. **Pour une demande au titre des frais d’entretien du chapiteau**

**≥** Présentation générale de la compagnie : **fiche synthétique générale ci-joint** ;

**≥** **Budget d’entretien du chapiteau**(remplir le **budget-type c)**

**≥** Factures des visites techniques, contrôles et maintenance du chapiteau à fournir

**2) Un dossier administratif pour toutes les demandes (types a, b ou c) :**

**≥** Statuts de l’association, déclaration à la préfecture

**≥** Extrait Kbis pour les sociétés,

**≥** Licence d’entrepreneur en cours de validité,

**≥** Numéro de SIRET,

**≥** RIB,

**≥** Copie de la facture acquittée d’achat du chapiteau destiné à l’itinérance pour la saison considérée dans la demande (si le cirque est propriétaire) ou contrat de mise à disposition, le cas échéant,

≥ Extrait du registre de sécurité du chapiteau,

≥ Descriptif sommaire du chapiteau (dimensions, jauge).

Instruction administrative du versement de la subvention

Les modalités de versements de la subvention seront précisées dans la notification attributive de l'aide. D'autres pièces administratives complémentaires pourront être demandées, par le service instructeur de la subvention.

|  |
| --- |
| **Calendrier de mise en œuvre du dispositif****Les dossiers de demande d'aide à l’itinérance sont à adresser sous format papier ET sous format numérisé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dont dépend le siège social de votre compagnie** **au plus tard le 20 juin 2021.** Les dossiers seront instruits en **juillet 2021**. Les **résultats** seront donnés **en septembre 2021 au plus tard.** |

**FICHE SYNTHETIQUE GENERALE POUR TOUS LES TYPES DE DEMANDE**

**NOM DE LA COMPAGNIE OU DU PRODUCTEUR DELEGUE :**

.......................................................................................................................................................................................

**Adresse** (siège social) :

.....................................................................................................................

**Adresse courrier** (si différent du siège social) **:** .............................................................................................…..................................................................................................................

**Contact :** .............................. **Tél.** ........................................ **Fax :** ............…......................

**Email :**............................................................ **Portable** (facultatif) **:** ....................................

**Date de fondation de la structure juridique présentant la demande** (compagnie ou producteur délégué)...................

**N° SIRET** : ...................................

**N° de licence entrepreneur** :..............

**Valable jusqu'au........**..........

1. **Pour une demande d’aide à la diffusion itinérante (15 dates minimum)**

**Intitulé du spectacle diffusé** : **.......................................**

**Nombre de représentations:**

**..................................................................…**

**Sous-contrat :**

**...........................................................**...........................................

**NB : Remplir le tableau de la saison d’itinérance en PJ**

**TOTAL DU BUDGET DE LA SAISON D’ITINERANCE** : .......................... **€**

**MONTANT DE L'AIDE SOLLICITEE A LA DGCA** :............................... €

**Avez-vous déjà obtenu des aides du Ministère de la Culture ?**

(si oui précisez l'année, l’objet et le montant des aides, précisez si vous bénéficiez d'une convention pluriannuelle) :

DGCA : ................................................................................................................................................ …...........................

DRAC : ....................................................................................................................................................

**RESUME DU PROJET**

*Faire une note de synthèse du dossier artistique complet, en précisant le choix de l’itinérance dans la démarche globale de la compagnie, les territoires et les publics touchés, le calendrier des tournées (dates, villes, nombre de représentations, spectacles présentés), les partenariats des lieux et/ou des villes s’engageant sur l’accueil des spectacles, la cohérence géographique des tournées, les modalités de diffusion (vente ou auto-production, éventuelles aides en nature des lieux d’accueil portant sur les fluides, la mise à disposition des espaces, le gardiennage, l’accueil de la compagnie…) et les politiques tarifaires (prix de places proposés).*

1. **Pour une demande d’aide aux activités sous chapiteau impliquant une exploitation du chapiteau de 21 jours minimum**

**Objet de cette demande**(précisez s’il s’agit d’une diffusion de spectacle(s) au public d’une ou plusieurs compagnies, d’accueil en résidence d’une ou plusieurs compagnies, activités d’EAC d’une ou plusieurs compagnies) : .......................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................

**TOTAL DU BUDGET DE L’EXPLOITATION DU CHAPITEAU** :................................... **€**

**MONTANT DE L'AIDE SOLLICITEE A LA DGCA** : .............................. €

**Avez-vous déjà obtenu des aides du Ministère de la Culture ?**

(si oui précisez l'année, l’objet et le montant des aides, précisez si vous bénéficiez d'une convention pluriannuelle) :

DGCA : ................................................................................................................................................ …............................

DRAC : ....................................................................................................................................................

**RESUME DU PROJET**

*Faire une note de synthèse sur le projet développé sous chapiteau : nom des compagnies accueillies en diffusion, résidence ou pour des activités d’EAC, calendrier, modalités des partenariats entre la compagnie demandeuse de l’aide et les compagnies accueillies, et prix des places proposées au public.*